

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 4 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER

Pouvoirs :

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Emeric MOREL

Mme Elodie RELI NG donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Marc ZIOLKOWSKI donne pouvoir à M. Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCAION EN DATE : 29 janvier 2021

DATE D’AFFICHAGE : 12 février 2021

OBJET : Mise à jour de l’Autorisation de Programme n° 4 « 0906 Réhabilitation des réseaux de collecte d’eaux pluviales » et des Crédits de Paiement

-----**n° 2021/018**

Vu la délibération n° 2018/062 en date du 7 décembre 2018 validant le principe de création d’une AP/CP n° 4 pour les travaux de requalification des eaux pluviales (opération 906).

Vu la délibération n° 2019/075 approuvant l’avenant n° 1 à l’accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d’œuvre relatives à la requalification des réseaux de collecte d’eaux pluviales avec des montants de travaux supérieurs à ceux prévus initialement,

Vu les délibérations n° 2019/087 n° 2020/024 et n° 2020/058 actualisant l’AP/CP relative à la requalification des réseaux de collecte d’eaux pluviales.

Considérant que les études ont pris du retard et que les marchés de travaux viennent d’être approuvés en janvier 2021.

Le Maire propose d’actualiser à nouveau l’autorisation de programme n° 4 de la manière suivante :

2019	2020	2021	2022	APCP N° 4 (opération n° 0906)
42 046.80€	84 174.74 €	1 638 550.00€	722 228.46 €	2 487 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

VALIDE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme n° 4 relative à la réhabilitation des eaux pluviales telle que détaillée ci-dessus

Bernard ROMIER, Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

